

Nom du Client :

Devis n°

**RESPONSABILITE DU DEMENAGEUR**

La limite d'engagement de la société ADG Amorese Déménagements et des Assureurs est fixée à 38112.25€ (250000.00F) par véhicule et par événement (le remboursement ne pouvant excéder la valeur du contenu), avec une limite de 1524.49€ (10000.00F) par objet, meuble ou élément mobilier, sauf déclaration de valeur.

En application des Conditions Générales de Vente du contrat de déménagement du 1.10.93, le Client de l'entreprise de déménagements doit communiquer le montant de la valeur totale du déménagement et de la valeur individuelle de chaque meuble ou élément mobilier qui excède la limite de garantie de 1524.49€ (10000.00F) déterminée ci-dessus.

Les déclarations de valeur doivent être transmises **avant le commencement des risques.**

**S'il y a déclaration de valeur sur désignation :**

- prévoir en sus **0.4% H.T. (assurance et frais) des valeurs déclarées.**

Si vous nous confiez le déménagement de votre mobilier, nous serons responsables des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixés aux articles 12 et 13 des conditions générales de vente reproduites au verso. Par ailleurs, conformément à l'article 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier non listé à 1524.49€ (10000.00F).

**A. VALEUR GLOBALE DE LA TOTALITE DU MOBILIER Y COMPRIS LES OBJETS DESIGNES CI-DESSOUS**

(en lettres) \_\_\_\_\_  (en chiffres)

**B. VALEUR INDIVIDUELLE DES OBJETS ET ENSEMBLE D'OBJETS** (Par ensemble d'objets, il faut entendre les éléments formant paires, garnitures ou services et toutes séries composées d'articles qu'il n'est pas d'usage d'acquérir à l'unité) dont la valeur unitaire est supérieure à 1524.4 € (10000.00F), doivent être identifiés et valorisés dans le tableau ci-dessous, notamment tous les objets à caractère artistique, historique ou de collection (par exemple, un service de verres est considéré comme un ensemble d'objets).

DESIGNATION	VALEUR

**Total des valeurs individuelles déclarées**

Les déclarations de valeur dans le tableau ci-dessus sont à retenir comme base de calcul du coût de la garantie figurant au devis. Si vous n'avez pas d'objet au-dessus de 1524.49€ (10000.00F), inscrivez « 0 » et vous barrez la colonne en diagonale.

M \_\_\_\_\_ déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles et également avoir pris connaissance des conditions générales de déménagement.  
Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature précédée de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »